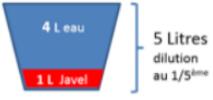
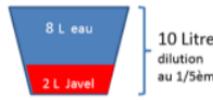
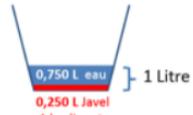
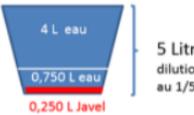


Hygiène des locaux et des surfaces des centres de vaccination

Consignes de nettoyage, désinfection et aération des centres de vaccination

- Ne pas utiliser ni aspirateur ni balayage à sec, générateurs d'aérosols pour le nettoyage des sols
- Procéder régulièrement à un bionettoyage des surfaces et des sols (avec une attention particulière sur les surfaces en contact direct avec le public : poignées de porte, meubles, chasse d'eau, lavabo, etc.) en respectant les éléments suivants
- **En cas d'utilisation d'eau de Javel :**
 - Nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique (UU) imprégné d'un produit détergent ;
 - Puis rincer à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à UU et laisser sécher ;
 - Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (1 litre de Javel à 2,6% + 4 l d'eau froide), avec un bandeau de lavage à UU différent des deux précédents.

PRODUIT	DILUTION → l'eau de Javel se dilue dans l'eau froide	
 1 bidon de 1 ou 2 litres Eau de Javel à 2,6 %	 Bidon de 1 litre à 2,6 %	OU  Bidon de 2 litres à 2,6 %
 1 berlingot de 0,250 litre Eau de Javel à 9,6 %	 1 Litre NOUVELLE dilution	 5 Litres dilution au 1/5ème



En cas de disponibilité d'un produit détergent/désinfectant à la norme EN 14 476, respecter les recommandations du fabricant.

- Pour les zones dédiées à la réalisation des vaccinations, une désinfection de l'environnement de la zone de prélèvement à l'aide de lingettes respectant la norme virucide EN 14 476 doit être réalisée après chaque dépistage (notamment les sièges sur lesquels seront assis les personnes bénéficiant de la vaccination).
- Veiller à aérer largement et régulièrement l'ensemble des locaux

[https://Avis SF2H Prise en charge linge et locaux 2019 nCoV \(07/02/2020\)](https://Avis SF2H Prise en charge linge et locaux 2019 nCoV (07/02/2020))

[Avis SF2H-prévention du risque infectieux dans le contexte de la pandémie COVID-19 lors d'un acte de vaccination-6 12 20](#)

Il est conseillé de désigner un référent ou un coordinateur pour les centres de vaccination, responsable de la mise en œuvre et du respect des règles d'hygiène et de la bonne application des consignes de tri des déchets produits.
Les compétences infirmières sont une plus-value pour cette fonction.

